



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-329

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire - délégation départementale

R24-2020-11-02-016 - 2020-DG-DS-0002 RAA nomination SG et DD (3 pages)	Page 3
R24-2020-11-02-017 - 2020-DG-DS-0003 RAA délégation équipe direction SG (6 pages)	Page 7
R24-2020-11-02-015 - 2020-DG-DS36-0001 RAA adjointeOMS (5 pages)	Page 14
R24-2020-12-03-015 - Publication au RAA - arrt 2020-DD36-0022-OSMS fixant la liste des mdecins agrs (5 pages)	Page 20

ARS

R24-2020-09-11-001 - ARRETE actant le changement d'adresse du SSIAD du CCAS de NOGENT-LE-ROTROU, géré par le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de NOGENT-LE-ROTROU, d'une capacité totale de 78 places, au 1 rue des Acacias, 28400 NOGENT-LE-ROTROU (4 pages)	Page 26
---	---------

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2020-12-01-010 - 2020-DG-DS28-0003 portant délégation de signature au directeur départemental d'Eure-et-Loir (6 pages)	Page 31
--	---------

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire -
délégation départementale

R24-2020-11-02-016

2020-DG-DS-0002 RAA nomination SG et DD

DECISION

portant nomination de l'équipe de direction de l'agence régionale
de santé Centre-Val de Loire

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative
aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences
régionales de santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent
HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire
à compter du 17 avril 2019 ;

VU la décision N° 2019-DG-DS-0001 en date du 17 avril 2019 portant
nomination de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-
Val de Loire ;

VU la délégation de signature au délégué départemental pour le département
du Cher N°2019-DG-DS18-0003 en date du 24 octobre 2019 ;

VU la délégation de signature au délégué départemental pour le département
de l'Eure-et-Loir N° 2020-DG-DS28-0002 en date du 29 juillet 2020 ;

VU la délégation de signature au délégué départemental pour le département
de l'Indre N° 2020-DG-DS36-0001 en date du 2 novembre 2020 ;

VU la délégation de signature au délégué départemental pour le département
de l'Indre-et-Loire N°2020-DG-DS37-0001 en date du 25 juin 2020 ;

VU la délégation de signature au directeur départemental pour le
département de Loir-et-Cher N°2020-DG-DS41-0001 en date du 2 novembre
2020 ;

VU la délégation de signature au délégué départemental pour le département
du Loiret N°2019-DG-DS45-0003 en date du 24 octobre 2019 ;

VU la délégation de signature aux directeurs du siège de l'ARS N° 2020-DG-
DS-0003 en date du 2 novembre 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés à ce titre :

Monsieur Pierre-Marie DETOUR, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Monsieur David CHAMPIGNEUX, secrétaire général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Madame le Docteur Isabelle ANNAHEIM-JAMET, directrice de l'offre médico-sociale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Madame Sabine DUPONT, directrice de l'offre sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Madame le Docteur Françoise DUMAY, directrice de la santé publique et environnementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Monsieur Matthieu LEMARCHAND, directeur de la stratégie de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Monsieur Cédric DELZESCAUX, agent comptable de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Monsieur Bertrand MOULIN, directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans le Cher.

Monsieur Denis GELEZ, directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en Eure-et-Loir.

Monsieur Dominique HARDY, directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans l'Indre.

Madame Myriam SALLY-SCANZI, directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire de l'Indre-et-Loire.

Monsieur Eric VAN WASSENHOVE, directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en Loir-et-Cher.

Madame Catherine FAYET, directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans le Loiret.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, de la préfecture d'Eure-et-Loir, de la préfecture de l'Indre, de la préfecture d'Indre-et-Loire, de la préfecture de Loir-et-Cher et de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 2 novembre 2020
Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Décision N°2020-DG-DS-0002 enregistrée le 2 novembre 2020

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire -
délégation départementale

R24-2020-11-02-017

2020-DG-DS-0003 RAA délégation équipe direction SG

DECISION
portant délégation de signature

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019;

VU la délégation de signature n°2020-DG-DS-0001 en date du 29 juillet 2020 ;

VU la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2020-DG-DS-0002 en date du 2 novembre 2020 ;

VU l'arrêté du ministère de l'économie, des finances et de la relance en date du 9 octobre 2020 portant affectation de M. David CHAMPIGNEUX, agent comptable – secrétaire général de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Marie DETOUR en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de

Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du code de la santé publique, à l'exception :

- Des décisions administratives adressées aux parlementaires, aux cabinets ministériels et aux préfets ;
- Des documents arrêtant la planification régionale de la politique de santé prévus aux articles L 1434-1 à L 1434-5 du code de la santé publique.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Marie DETOUR, la délégation de signature sera exercée par :

- Monsieur David CHAMPIGNEUX pour ce qui relève du secrétariat général,
- Madame Sabine DUPONT pour ce qui relève de la direction de l'offre sanitaire,
- Madame le Docteur Isabelle ANNAHEIM-JAMET pour ce qui relève de la direction de l'offre médico-sociale,
- Madame le Docteur Françoise DUMAY pour ce qui relève de la direction de la santé publique et environnementale,
- Monsieur Matthieu LEMARCHAND pour ce qui relève de la direction de la stratégie.

À l'exception :

- des correspondances et décisions administratives adressées aux présidents des assemblées départementales et régionale et aux maires des villes chefs lieu,
- des décisions arrêtant la composition des instances régionales prévues à l'article L 1432-1 et à l'article L 1434-17 du code de la santé publique,
- de la saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières
- des actes figurant en annexe 1.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine DUPONT, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Agnès HUBERT JOUANNEAU, directrice adjointe de la direction de l'offre sanitaire,
- Monsieur Cédric MARECHAL, directeur adjoint de la direction de l'offre sanitaire et responsable du département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé.

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès HUBERT-JOUANNEAU et de Monsieur Cédric MARECHAL, la délégation de signature qui leur est accordée par l'article 3 sera exercée par :

- Madame Charlotte LESPAGNOL RAPELLI, responsable du département financement et performance des établissements de santé, pour ce qui concerne son département,
- Madame Estel QUERAL, responsable du département de l'organisation de l'offre de soins, pour ce qui concerne son département,

- Madame Dominique BARTHELEMY, conseillère pédagogique et technique, pour ce qui concerne le département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé.

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle ANNAHEIM-JAMET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Angélique MASI, responsable du département en charge de la population des personnes âgées, pour ce qui concerne son département,
- Madame Aurélie MAZEL, responsable du département en charge de la population des personnes handicapées et personnes en difficultés spécifiques, pour ce qui concerne son département,
- Monsieur Florent REVARDEL, responsable de l'unité transversale, pour ce qui concerne son unité.

Article 6 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise DUMAY, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur Judicaël LAPORTE, adjoint à la directrice, responsable du département de la veille et de la sécurité sanitaires,
- Monsieur Edmond GUILLOU, responsable du département de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

Article 7 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthieu LEMARCHAND, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur le Docteur Blaise KAMENDJE, responsable du département observation des données de santé,
- Madame Ghislaine LEDE, responsable du département pilotage et innovation,
- Madame Sandrine LUCAS, responsable du département efficacité du système de santé.

Article 8 : en cas d'absence et d'empêchement de Monsieur David CHAMPIGNEUX, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 2 sera exercée par :

- Madame Anne PHILIPPON, pour ce qui concerne les actes relatifs au déroulement de carrière, aux recrutements et à la formation pour l'unité Ressources humaines,
- Monsieur Ludovic AUGUSTE, pour ce qui concerne les actes relatifs à la gestion du personnel et de la paye,
- Madame Emilie THIBAUT, pour ce qui concerne les actes relatifs à la gestion des instances représentatives,
- Monsieur Michel DEISS, pour ce qui concerne le département des affaires générales,
- Poste à pourvoir, responsable du département système d'information.

Article 9 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 2 novembre 2020
Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Décision n° 2020-DG-DS-0003 enregistrée le 2 novembre 2020

Annexe 1 : actes et décisions exclus de la délégation de signature prévue à l'Article 2

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Composition des instances de l'ARS	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Commissions de coordination Conseils territoriaux de santé
Projet régional de santé	Projet régional de santé Définition des territoires de démocratie sanitaire Définition des zones du schéma régional de Santé
Affaires juridiques	Saisine des juridictions administratives, judiciaires et financières Saisine de la chambre régionale des comptes Désignation parmi les personnels de l'ARS des inspecteurs et contrôleurs conformément aux dispositions de l'article L1435-7 du code de la santé publique
Veille et sécurité sanitaires	
Recherches biomédicales	Nomination des membres du comité de protection des personnes
Officines de pharmacie	Créations, transferts et regroupements
Santé environnementale	Marchés relatifs aux contrôles sanitaires des eaux
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Signature des contrats locaux de santé
Offre de soins et gestion du risque	
Planification	Projets territoriaux de santé mentale Programme pluriannuel régional de gestion du risque Avis sur les projets de santé des maisons de santé pluridisciplinaires CPOM des établissements sanitaires de référence
Autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds	Autorisation initiale Retrait d'autorisation Arrêté d'habilitation au service public
Fonctionnement des établissements publics de santé	Composition initiale des conseils de surveillance Signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les centres hospitaliers de référence (CHRU de Tours, CHR d'Orléans, CH de Bourges, Chartres, Dreux, Châteauroux, Blois, Agglomération montargoise) et les centres hospitaliers de psychiatrie Arrêtés portant approbation des conventions constitutives des groupements hospitaliers de territoire et leurs avenants

Allocation de ressources	Arbitrages sur la répartition des crédits Notification des sanctions suite aux contrôles T2A
Professions de santé	Composition du comité régional de la démographie des professions de santé
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des directeurs des établissements de référence
Offre médico-sociale	
Planification	Programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie et courriers de transmission à la caisse nationale solidarité autonomie
Autorisations	Publication des appels à projet Arrêtés d'autorisation des établissements et services médico-sociaux Arrêtés de fermeture et placement des personnes accueillies Transmission au gestionnaire du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est défavorable Courrier d'autorisation ou de non autorisation de mise en fonctionnement suite à l'avis défavorable de la visite de conformité
Allocation de ressources	Répartition des crédits de l'Etat et d'assurance maladie destinés au financement des établissements et services entre les territoires départementaux Rapports d'orientation budgétaire (ROB) Courrier de transmission de la campagne budgétaire annuelle à la caisse nationale solidarité autonomie Validation des dossiers retenus pour un financement sur le plan d'aide à l'investissement de la caisse nationale solidarité autonomie Autorisation des frais de siège sociaux des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) Autorisation des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des lits d'accueil médicalisés et des Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues.

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire -
délégation départementale

R24-2020-11-02-015

2020-DG-DS36-0001 RAA adjointeOMS

DECISION
portant délégation de signature au directeur départemental
de l'agence régionale de santé de l'Indre

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU la décision N° 2019-DG-DS36-0003 en date du 24 octobre 2019 portant délégation de signature au délégué départemental l'agence régionale de santé de l'Indre ;

VU la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2020-DG-DS-0002 en date du 2 novembre 2020 ;

VU l'arrêté du Ministère des solidarités et de la santé, Ministère du travail, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère des sports en date du 4 mai 2020 portant changement d'affectation de Madame Anne DU PEUTY à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour exercer ses fonctions à la délégation départementale de l'Indre à compter du 1^{er} juillet 2020.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique HARDY en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Indre à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique HARDY, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1er sera exercée par Monsieur Philippe VANSYNGEL, adjoint, responsable du département santé environnementale et déterminants de santé.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique HARDY et de Monsieur Philippe VANSYNGEL, la délégation de signature sera exercée par Madame Anne DU PEUTY, adjointe, responsable du département parcours, prévention, offre sanitaire et médico-sociale.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique HARDY, de Monsieur Philippe VANSYNGEL et de Madame Anne DU PEUTY, la délégation de signature sera exercée :

- Pour les domaines de la santé environnementale par Monsieur Gilles SOUET, référent espace clos et environnement extérieur,
- Pour les domaines de la prévention, offre sanitaire et médico-sociale par Madame Christine LAVOGIEZ, référente territoriale prévention, promotion de la santé et par Madame Elodie FOUGERAY, référente territoriale personnes handicapées.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de l'Indre.

Fait à Orléans, le 02 novembre 2020
Le directeur général de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Décision n° 2020-DG-DS36-0001 enregistrée le 2 novembre 2020

ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Courriers relatifs au secrétariat du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Information sans délai du préfet de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la santé Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarifcation des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements publics de santé	Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge

	<p>Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local</p> <p>Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Tutelle et contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Courriers d'accompagnement de ces arrêtés aux établissements, documents explicatifs des mesures prises.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	<p>Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)</p> <p>Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)</p>
Offre médico-sociale	
Autorisations	<p>Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable</p> <p>Courrier d'autorisation de mise en fonctionnement des établissements social et médico-social (ESMS) suite à avis favorable de la visite de conformité</p>
Allocation de ressources	<p>Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire</p> <p>Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat</p> <p>Contrôle et approbation des documents budgétaires</p> <p>Affectation des résultats constatés au compte administratif</p>

Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	<p>Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p> <p>Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics</p> <p>Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2</p>
Professions de santé	<p>Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux</p> <p>Agrément des sociétés d'exercice libéral</p> <p>Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement</p> <p>Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger</p> <p>Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires</p> <p>Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires</p> <p>Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...)</p> <p>Gestion des certificats de décès</p>
Comité médical des praticiens	<p>Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif</p> <p>Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel</p> <p>Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques</p>

ANNEXE 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département de l'Indre	<p>Centre hospitalier à Châteauroux</p> <p>Centre hospitalier La Tour Blanche à Issoudun</p> <p>Centre hospitalier à Le Blanc</p> <p>Centre hospitalier à La Châtre</p>
------------------------	---

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire -
délégation départementale

R24-2020-12-03-015

Publication au RAA - arrt 2020-DD36-0022-OSMS fixant
la liste des mdecins agrs

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'INDRE**

ARRETE

portant modification de l'arrêté n°2020-DD36-OSMS-0011 en date du 01 octobre 2020 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de l'administration dans le département de l'Indre

Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

VU l'article 1^{er} du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU l'arrêté n°2020-DD36-OSMS-0011 du 01 octobre 2020 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de l'Indre ;

VU le décret du Président de la République du 24 octobre 2018 nommant M. Thierry BONNIER, Préfet de l'Indre;

VU le courrier du 15 mai 2020 de la délégation départementale de l'Indre de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire adressé à l'ensemble des médecins généralistes et spécialistes de l'Indre proposant le renouvellement ou l'inscription sur la liste départementale des médecins agréés ;

VU les demandes présentées par les médecins généralistes et spécialistes pour être agréés au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié sus visé ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Indre du 24 novembre 2020 ;

VU le courrier envoyé à la Confédération syndicale des médecins français et du Syndicat des médecins libéraux du 18 novembre 2020 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Centre –Val de Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés médecins généralistes et spécialistes agréés de l'administration, à compter du 15 juin 2020 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 15 juin 2023, les médecins désignés ci-après :

MEDECINS GENERALISTES		
<i>Arrondissement de Châteauroux:</i>		
M. le Dr GUESNE Patrice	8 rue de la Sablière 36200 Argenton sur Creuse	02.54.01.53.60
M. le Dr ADNANE Samir	1 rue Clos Saint Joseph 36200 Argenton sur Creuse	02.54.01.53.60
M. le Dr VALETTE Henri	61 rue Auclert Descottes 36200 Argenton sur Creuse	02.54.01.17.17
Mme le Dr RANTY Céline	1 rue Mis et Thiennot 36130 Déols	02.36.00.80.16
M. le Dr BROUSSE Lionel	59 avenue d'Argenton 36000 Châteauroux	02.54.34.25.19
M. le Dr DA SILVA Jean Paul	194 rue Combanaire 36000 Châteauroux	02.54.22.05.37
M. le Dr EL DALATI Farouk	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun 36000 Châteauroux	02.54.29.60.00
Mme le Dr PATOT Christine	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun 36000 Châteauroux	02.54.29.60.00
M. le Dr PASDELOUP Joël	Pôle psychiatrique -Gireugne 216 avenue de Verdun 36000 Châteauroux	02.54.53.72.62
M. le Dr SAUSSET E.	Rue Oscar Niemeyer Zone des chevaliers 36000 Châteauroux	02.54.29.42.10
M. le Dr CLUZEAU Frédéric	1 route de Châteauroux 36700 Châtillon sur Indre	02.54.38.76.16
Mme le Dr LAMARQUE Brigitte	15 route de Migné 36500 Vendoeuvres	02.54.38.36.61
M. le Dr de TAURIAC Yves	4 rue des Jardins 36320 Villedieu sur Indre	02.54.08.19.35

Mme le Dr LE LIBOUX Sylvaine	13 rue de la république 36600 Valençay	02.54.00.10.24
M. le Dr DESDOUITS Daniel	28 rue des Princes 36600 Valençay	02.54.40.76.95
M. le Dr VERIN Xavier	45 rue Principale 36600 Lye	02.54.41.03.27
Mme le Dr EYRAUD Sophie	11 chemin des charrots 36 800 Saint Gaultier	02.54.47.01.06
M. le Dr COCHEREAU Jean-Marc	44 route d'ISSOUDUN 36130 Déols	06.08.61.92.13
M. le Dr BRUNEAU Jean-Jacques	1 allée Henri Tardivat 36330 Velles	02.54.36.16.22
<i>Arrondissement d'Issoudun</i>		
M. le Dr AL MAAZ Chouja	CH la Tour Blanche Avenue Jean Bonnefond 36100 Issoudun	02.54.03.54.00
M. le Dr ZAOUI Ahmed	CH la Tour Blanche Avenue Jean Bonnefond 36100 Issoudun	02.54.03.54.00
M. le Dr CHAMBENOIT Alain	Z.A.C. les Coinchettes 36100 Issoudun	02.54.21.74.79
M. le Dr EL JAMAL Georges	76 rue Dardault 36100 Issoudun	02.54.03.13.94
M. le Dr DERIAUD Yves	1 rue de l'Aubépine 36100 Neuvy Pailloux	02.54.49.51.43
M. le Dr PROUTIERE Jean-Pierre	62 avenue de la Libération 36150 Vatan	02.54.49.75.31
Mme le Dr PROUTIERE Olympe	62 avenue de la Libération 36150 Vatan	02.54.49.75.31
M. le Dr LESAGE Michel	44 rue Marmouse 36100 Issoudun	02.54.03.00.06
<i>Arrondissement de La Châtre</i>		
M. le Dr AYEBS Sami	2 rue Camille Toussaints 36270 Eguzon	02.54.47.43.91
M. le Dr CAMBRAY René-Laurent	5 rue des Fossés St Jacques 36400 La Châtre	02.54.62.16.16
M. le Dr KHADRI Behrouz	CH la Châtre 40 rue des Oiseaux 36400 La Châtre	02.54.06.54.08
M. le Dr NGUEODJIBAYE Douba	CH la Châtre 40 rue des Oiseaux 36400 La Châtre	02.54.06.54.07
M. le Dr GARNIER Frédéric	22 avenue de Verdun 36230 Neuvy Saint Sépulchre	02.54.30.84.32
M. le Dr RUIZ Christophe	22 avenue de Verdun 36230 Neuvy Saint Sépulchre	02.54.30.84.32

Mme le Dr ASTIER Claudie	43 avenue d'Auvergne 36160 Sainte Sévère sur Indre	02.54.30.56.40
M. le Dr KRZEMIEN Nicolas	20 rue de la Caserne 36160 Sainte Sévère sur Indre	02.54.30.54.48
M. le Dr MATHE Zsolt-Peter	11 Avenue de l'Europe 36230 Saint Denis de Jouhet	02.54.30.75.59
<i>Arrondissement de Le Blanc</i>		
M. le Dr FERRAGU Alain	1 rue des Jardins d'Azay 36290 Azay le Ferron	02.54.39.20.05
M. le Dr GAUDUCHON Thierry	1 rue des Jardins d'Azay 36290 Azay le Ferron	02.54.39.24.64
M. le Dr BITARD Dominique	18 rue de la Poste 36310 Chaillac	02.54.25.74.27
M. le Dr MUREAU Philippe	23 avenue Jean Jaurès 36370 Bélabre	02.54.28.09.41
M. le Dr MVOULA Crépin	43 rue de la République 36300 Le Blanc	02.54.37.18.80
M. le Dr DUTHOIT Nicolas	Maison médicale 7 rue Abbé Pierre 36300 Le Blanc	02.54.37.00.31
M. le Dr ALBERTI Pierre	Maison médicale 7 rue Abbé Pierre 36300 Le Blanc	02.54.37.00.31
M. le Dr BARNIER Didier	21 rue Villebois Mareuil 36300 Le Blanc	02.54.37.30.65
Mme le Dr MATHIEU Anne	4 bis rue du Château 36290 Mézières en Brenne	02.54.38.08.00
M. le Dr LYON Didier	1 rue de Douadic 36220 Tournon Saint Martin	02.54.37.53.37
MEDECINS SPECIALISTES		
M. le Dr HEBRI Hamadi	CH Châteauroux-Le Blanc 5 rue Pierre Milon 36 300 Le Blanc	02.54.28.28.27
Chirurgie générale		
M. le Dr DAHMANI Rabah	CH Châteauroux-Le Blanc 216 avenue de Verdun 36000 Châteauroux	02.54.29.60.07
Psychiatrie		
Mme le Dr NGUYEN VAN SANG Sophie	MSP 8 rue de la sablière 36200 Argenton sur Creuse	02.54.25.12.94

ARTICLE 2 : Les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils seraient les médecins traitants, sont tenus de se récuser.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre et Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à Châteauroux, 3 décembre 2020
Le Préfet de l'Indre
Signé : Thierry BONNIER

Arrêté n° 2020-DD36-0022-OSMS

ARS

R24-2020-09-11-001

ARRETE actant le changement d'adresse du SSIAD du
CCAS de NOGENT-LE-ROTROU, géré par le CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de
NOGENT-LE-ROTROU, d'une capacité totale de 78
places, au 1 rue des Acacias, 28400
NOGENT-LE-ROTROU

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE
D'EURE-ET-LOIRE**

ARRETE

Actant le changement d'adresse du SSIAD du CCAS de NOGENT-LE-ROTROU,
géré par le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de NOGENT-LE-
ROTROU, d'une capacité totale de 78 places, au 1 rue des Acacias, 28400
NOGENT-LE-ROTROU

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

VU la décision du 17 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Marie DETOUR, Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n°2018-DOMS-PA28-0202 du 20 mars 2018 portant renouvellement de l'autorisation du SSIAD du CCAS de NOGENT-LE-ROTROU à NOGENT-LE-ROTROU, géré par le CCAS à NOGENT-LE-ROTROU, d'une capacité de 78 places ;

VU la demande de changement d'adresse du 10 juin 2020 du SSIAD de NOGENT-LE-ROTROU adressée par le CCAS de NOGENT-LE-ROTROU ;

CONSIDERANT que ces changements ne modifient pas les conditions de prise en charge des personnes prises en charge et n'entraînent pas de modification sur le fonctionnement et l'organisation du SSIAD de NOGENT-LE-ROTROU ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Il est acté le changement d'adresse du SSIAD de NOGENT-LE-ROTROU, géré par le CCAS de NOGENT LE ROTROU au 1 rue des Acacias, 28400 NOGENT-LE-ROTROU.

La capacité totale de la structure est fixée à 78 places.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

ARTICLE 4 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

N° FINESS : 280000977

Adresse : 71 RUE SAINT HILAIRE, 28400 NOGENT-LE-ROTROU

Code statut juridique : 17 (Centre Communal d'Action Sociale)

Entité service : SSIAD DU CCAS NOGENT LE ROTROU

N° FINESS : 280504374

Adresse : 1 rue des Acacias – 28400 NOGENT-LE-ROTROU

Code catégorie service : 354 (S.S.I.A.D.)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM - SSIAD)

Triplet(s) attaché(s) à ce service :

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à Domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes Agées)

Capacité autorisée : 66 places

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour ce triplet est identifiée comme suit :

ARGENVILLIERS	CHAPELLE-	FRAZE
AUTHON-DU-	GUILLAUME	FRETIGNY
PERCHE	CHAPELLE-ROYALE	HAPPONVILLIERS
BEAUMONT-LES-	CHARBONNIERES	LA BAZOCHE-GOUET
AUTELS	CHASSANT	LA CROIX-DU-PERCHE
BETHONVILLIERS	COMBRES	LA GAUDAINE
BRUNELLES	COUDRAY-AU-	LES AUTELS-VILLEVILLON
CHAMPROND-EN-	PERCHE	LES ETILLEUX
PERCHET	COUDRECEAU	LUIGNY

MARGON	NONVILLIERS-	SOIZE
MAROLLES-LES-BUIS	GRANDHOUX	SOUANCE-AU-PERCHE
MIERMAIGNE	SAINT-BOMER	THIRON-GARDAIS
MONTIGNY-LE-	SAINT-DENIS-	TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-
CHARTIF	D'AUTHOU	SERGE
MOULHARD	SAINT-JEAN-PIERRE-	VICHERES
NOGENT-LE-ROTROU	FIXTE	

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à Domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 10 (Tous Types de Déficiences Personnes Handicapées)

Capacité autorisée : 2 places

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour ce triplet est identifiée comme suit :

ARGENVILLIERS	PERCHE	MIERMAIGNE
AUTHON-DU-	COUDRECEAU	MONTIGNY-LE-CHARTIF
PERCHE	FRAZE	MOULHARD
BEAUMONT-LES-	FRETIGNY	NOGENT-LE-ROTROU
AUTELS	HAPPONVILLIERS	NONVILLIERS-GRANDHOUX
BETHONVILLIERS	LA BAZOCHE-	SAINT-BOMER
BRUNELLES	GOUET	SAINT-DENIS-D'AUTHOU
CHAMPROND-EN-	LA CROIX-DU-	SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE
PERCHET	PERCHE	SOIZE
CHAPELLE-	LA GAUDAINE	SOUANCE-AU-PERCHE
GUILLAUME	LES AUTELS-	THIRON-GARDAIS
CHAPELLE-ROYALE	VILLEVILLON	TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-
CHARBONNIERES	LES ETILLEUX	SERGE
CHASSANT	LUIGNY	VICHERES
COMBRES	MARGON	
COUDRAY-AU-	MAROLLES-LES-BUIS	

Code discipline : 357 (Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 10 places

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour ce triplet est identifiée comme suit :

ARGENVILLIERS	BROU	CHASSANT
ARROU	BRUNELLES	CHATILLON-EN-DUNOIS
AUTHEUIL	BULLOU	CLOYES-SUR-LE-LOIR
AUTHON-DU-	CHAMPROND-EN-	COMBRES
PERCHE	GATINE	COUDRAY-AU-PERCHE
BEAUMONT-LES-	CHAMPROND-EN-	COUDRECEAU
AUTELS	PERCHET	COURTALAIN
BELHOMERT-	CHAPELLE-	DAMPIERRE-SOUS-BROU
GUEHOVILLE	GUILLAUME	DANGEAU
BETHONVILLIERS	CHAPELLE-ROYALE	DIGNY
BOISGASSON	CHARBONNIERES	DOUY
BOISSY-LES-PERCHE	CHARRAY	FONTAINE-SIMON

FRAZE	YYS	NONVILLIERS-GRANDHOUX
FRETIGNY	LES ETILLEUX	ROHAIRE
FRIAIZE	LES RESSUINTES	ROMILLY-SUR-AIGRE
GOHORY	LE THIEULIN	SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES
HAPPONVILLIERS	LOUVILLIERS-LES-	SAINT-BOMER
JAUDRAIS	PERCHE	SAINT-DENIS-D'AUTHOU
LA BAZOCHE-GOUET	LUIGNY	SAINT-ELIPH
LA CHAPELLE-	MANOU	SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE
FORTIN	MARGON	SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE
LA CROIX-DU-	MAROLLES-LES-BUIS	SAINT-MAURICE-SAINT-
PERCHE	MEAUCE	GERMAIN
LA FERTE-VIDAME	MEZIERES-AU-	SAINT-PELLERIN
LA FERTE-VILLENEUIL	PERCHE	SAINT-VICTOR-DE-BUTHON
LA FRAMBOISIERE	MIERMAIGNE	SENONCHES
LA GAUDAINE	MONTIGNY-LE-	SOIZE
LA LOUPE	CHARTIF	SOUANCE-AU-PERCHE
LAMBLORE	MONTIGNY-LE-	THIRON-GARDAIS
LANGHEY	GANNELON	TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-
LA PUISAYE	MONTIREAU	SERGE
LA SAUCELLE	MONTLANDON	UNVERRE
LE MEE	MORVILLIERS	VAUPILLON
LE MESNIL-THOMAS	MOTTEREAU	VICHERES
LES AUTELS-	MOULHARD	VIEUVICQ
VILLEVILLON	NOGENT-LE-	YEVRES
LES CORVEES-LES-	ROTROU	

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS

soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS.

soit via l'application informatique « Télécours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6: le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Délégué Départemental de l'ARS de l'Eure-et-Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire du service concerné et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans le 10 septembre 2020

Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2020-12-01-010

2020-DG-DS28-0003 portant délégation de signature au
directeur départemental d'Eure-et-Loir

DECISION

portant délégation de signature au directeur départemental
de l'agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU la décision N° 2020-DG-DS28-0002 en date du 29 juillet 2020 portant délégation de signature au délégué départemental l'agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir ;

VU la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2020-DG-DS-0002 en date du 2 novembre 2020 ;

VU l'arrêté du Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère du travail, de l'emploi et de l'Insertion, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 27 novembre 2020 portant changement d'affectation de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour exercer ses fonctions à la direction départementale de l'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} décembre 2020.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis GELEZ, en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le territoire d'Eure-et-Loir à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, Adjointe, Responsable du département Santé Environnementale et Déterminants de santé.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ et de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Gérald NAULET, Adjoint, Responsable du département Parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-Social.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT et de Monsieur Gérald NAULET, la délégation de signature sera exercée par Madame Bérengère PÉRON, Référente territoriale ambulatoire.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérald NAULET et de Mme Bérengère PÉRON, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Baptiste GROFF, Référent eaux potable et de loisirs.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON et de Monsieur Baptiste GROFF, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Pascal HERR, Référent territorial Personnes Agées.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Monsieur Baptiste GROFF, de Monsieur Pascal HERR, la délégation de signature sera exercée par Madame Martine BOCZKOWSKI, Référente territoriale offre de soins.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Monsieur Baptiste GROFF, de Monsieur Pascal HERR, de Madame Martine BOCZKOWSKI, la délégation de signature sera exercée par Madame Xi-Mey BANH, Référente espace clos et environnement extérieur.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GELEZ, de Madame Chrystel MEAR-BRENAUT, de Monsieur Gérald NAULET, de Madame Bérengère PERON, de Monsieur Baptiste GROFF, de Monsieur Pascal HERR, de Madame Martine BOCZKOWSKI, de Madame Xi-Mey BANH, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Sophien KHELIFI, Référent territorial Personnes Handicapées.

ARTICLE 10 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2020
Le directeur général de l'Agence régionale
de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Décision n° 2020-DG-DS28-0003 enregistrée le 10 décembre 2020

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au délégué départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Courriers relatifs au secrétariat du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Information sans délai du préfet de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la santé Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements publics de santé	Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local

	<p>Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Tutelle et contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Courriers d'accompagnement de ces arrêtés aux établissements, documents explicatifs des mesures prises.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	<p>Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)</p> <p>Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)</p>
Offre médico-sociale	
Autorisations	<p>Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable</p> <p>Courrier d'autorisation de mise en fonctionnement des établissements social et médico-social (ESMS) suite à avis favorable de la visite de conformité</p>
Allocation de ressources	<p>Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire</p> <p>Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat</p> <p>Contrôle et approbation des documents budgétaires</p> <p>Affectation des résultats constatés au compte administratif</p>
Décisions individuelles	
Personnels de direction des	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à

établissements publics	l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département d'Eure-et-Loir	Centre hospitalier Louis Pasteur à Chartres Centre hospitalier Victor Jouselin à Dreux Centre hospitalier à Châteaudun Centre hospitalier à Nogent le Rotrou Centre hospitalier spécialisé Henry Ey à Bonneval
----------------------------	--